

LUNDI LE 5 JUILLET 2021

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue par visioconférence, le 5 juillet deux mille vingt et un (2021), à dix-neuf heures (19 h.)

À laquelle sont présents, madame la Mairesse Barbara Paillé,

Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Marie-Claude Lafond	Siège no. 1
Doris Jetté	Siège no. 2
Julie Bibeau	Siège no. 3
Murielle L. Lessard	Siège no. 4
Denis Bergeron	Siège no. 5 ABSENT
Georges Lysight	Siège no. 6

Tous membres du conseil formant quorum.
Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance, Madame Isabelle Plante directrice générale et secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à dix-neuf heures, sous la présidence de madame Barbara Paillé, mairesse.

147-07-21 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 1.2 MTQ- REDDITION DE COMPTE
- 1.3 PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER 2020
2. PROCÈS-VERBAUX
 - 1) Adoption du procès-verbal de la séance du 7 juin 2021
3. CORRESPONDANCE
 - 1) CPTAQ – Construction et agrégats Lessard
 - 2) Ministère de la culture et des Communications – Projet de loi 69
 - 3) Ministère de la Sécurité publique – Report des échéances de paiement
 - 4) Gouvernement du Québec – Programme d'aide
 - 5) Gouvernement du Québec – Programme PRABAM
 - 6) Gouvernement du Québec – Programme d'aide à la voirie locale
 - 7) École secondaire l'Escale – Remerciement
 - 8) Gouvernement du Québec – Défibrillateurs cardiaques
4. Période de questions
5. ADMINISTRATION
 - 1) Adoption des dépenses de juin 2021
 - 2) Rapport de la secrétaire-trésorière sur les recettes et dépenses au 30 juin 2021
 - 3) Report de la séance de novembre
 - 4) Infoteck – Soumission pour kit de vidéoconférence
 - 5) Dépôt du rapport du maire
6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 1) Service Incendie – Rapport final d'inspection
7. TRANSPORT/VOIRIE

- 1) Ouverture des soumissions – rang Augusta
- 2) Renouvellement de l'entente de partage des redevances
8. URBANISME
AUCUN DOSSIER
9. ENVIRONNEMENT
1) Achat d'un automate
10. LOISIRS ET CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE
AUCUN DOSSIER
- 11) AFFAIRES NOUVELLES
1) Rapport de la représentante de la Régie d'Aqueduc.
- 12) Période de questions
- 13) CLÔTURE DE LA SESSION

148-07-21

MTQ – REDDITION DE COMPTE

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 170 819,00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE les frais encourus, par la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont pour l'année 2020, en voirie municipale, s'élèvent à 324 901,00\$.

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Madame la conseillère Julie Bibeau appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

149-07-21

PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER 2020

Conformément à l'article 176.1 du C.M. le secrétaire trésorier dépose à la table du conseil le rapport financier ainsi que le rapport du vérificateur externe.

Madame Mélanie Livernoche de la firme Stéphane Bérard CPA inc. présente le rapport financier de la municipalité pour l'année 2020 devant le conseil.

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu d'adopter le rapport financier pour l'année 2020 révélant des recettes de l'ordre de 1 296 457 \$ et des dépenses de l'ordre de 1 418 923 \$ pour un déficit budgétaire pour l'année 2020 de l'ordre de 122 466 \$.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

PROCÈS-VERBAUX

150-07-21

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 JUIN 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2021.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

CORRESPONDANCE

151-07-21

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du courrier ci-après décrit.

La mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

- 1) CPTAQ – Construction et agrégats Lessard
- 2) Ministère de la culture et des Communications – Projet de loi 69
- 3) Ministère de la Sécurité publique – Report des échéances de paiement
- 4) Gouvernement du Québec – Programme d'aide
- 5) Gouvernement du Québec – Programme PRABAM
- 6) Gouvernement du Québec – Programme d'aide à la voirie locale
- 7) École secondaire l'Escale – Remerciement
- 8) Gouvernement du Québec – Défibrillateurs cardiaques

PÉRIODE DE QUESTIONS

ADMINISTRATION

152-07-21

ADOPTION DES DÉPENSES DE JUIN 2021

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont décrète le paiement des dépenses d'administration courantes représentées par les écritures numéros 202100210 à 202100248 inclusivement totalisant un montant de 50 971,02 \$ et les salaires de juin au montant de 13 073,12 \$ telles que détaillées à l'annexe (A) ci-jointe.

La mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

153-07-21

RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE SUR LES RECETTES ET DÉPENSES AU 30 JUIN 2021

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du rapport sur les activités financières de la municipalité pour la période du 01 janvier au 30 juin 2021.

La mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

154-07-21

REPORT DE LA SÉANCE DE NOVEMBRE

CONSIDÉRANT QUE les élections sont le 7 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de déplacer la date de la séance de novembre;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont déplace la date de la séance de novembre pour le 15 novembre 2021.

La mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

155-07-21

INFOTECK – SOUMISSION POUR KIT DE VIDÉOCONFÉRENCE

CONSIDÉRANT QU'avec la pandémie il y a lieu de faire l'achat d'un kit de vidéoconférence lors des séances du conseil ou autres réunions;

CONSIDÉRANT QU'Infoteck a fait une soumission au montant de 2 038,95\$ plus taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont autorise la directrice générale à procéder à l'achat. La dépense sera prise à même le compte de COVID-19.

La mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

156-07-21

DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de l'article 176.2.2 du Code municipal lors d'une séance ordinaire du conseil, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport doit être diffusé sur le territoire de la municipalité et publier sur le site internet conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Marie-Claude Lafond appuyé et résolu, que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part prend connaissance du dépôt du rapport de la mairesse. D'autre part, le conseil accepte le dépôt.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

157-07-21

SERVICE INCENDIE – RAPPORT FINAL D'INSPECTION

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Julie Bibeau appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du rapport final d'inspection produit par le ministère de la Sécurité publique.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

TRANSPORT/VOIRIE

158-07-21

OUVERTURE DES SOUMISSIONS – RANG AUGUSTA

CONSIDÉRANT la demande de soumission pour l'asphaltage d'une partie du rang Augusta Nord;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu 5 soumissions;

Construction et Pavage Portneuf inc.	95 321,29\$
Construction et Pavage Boisvert	98 278,33\$
Maskimo Construction inc.	97 725,88\$
Excavation Normand Majeau inc.	97 403,43\$
Sintra inc.	110 749,67\$

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance du résultat de l'ouverture des soumissions qui s'est tenue le 5 juillet 2021 en la salle municipale en présence de l'ingénieur monsieur Ghyslain Lambert, la mairesse, l'inspecteur municipal, la directrice générale, un conseiller et quatre représentants soumissionnaires.

D'AUTRE PART, le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont accepte la soumission la plus basse conforme et octroie le contrat à Construction et Pavage Portneuf inc au montant de 95 321,29\$ taxes incluses sous la recommandation de l'ingénieur.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

159-07-21

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE PARTAGE DES REDEVANCES ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-PRÉMONT AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN POUR LES ANNÉES 2021 À 2025 INCLUSIVEMENT

CONSIDÉRANT QUE l'entente de partage de redevances imposées aux exploitants de carrières et sablières conclue entre les municipalités de Sainte-Angèle-de-Prémont (Références résolution 224-10-16, adoptée le 3 octobre 2016 et résolution 268-11-16, adoptée le 7 novembre 2016) et de Saint-Paulin (Référence résolution 297-12-2016, adoptée le 7 décembre 2016), a pris fin, le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de conclure une nouvelle entente;

CONSIDÉRANT QUE le maire de Saint-Paulin, monsieur Claude Frappier, a communiqué, avec madame Barbara Paillé, pour l'informer qu'après discussion, avec les membres de son conseil, que la municipalité de Saint-Paulin serait favorable à ce que l'entente qui s'est terminée le 31 décembre 2020, soit reconduite pour une période de cinq (5) ans, soit les années 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'entente se résumait comme suit :

QUE la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont devra verser annuellement, 3.26% des redevances reçues des carrières du rang St-Charles, soit Brodeur et Lessard et Les Entreprises C. Arsenault, ainsi que Construction et Agrégats Lessard du rang Waterloo à la municipalité de Saint-Paulin;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé par Madame la conseillère Doris Jetté et il est résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont est consentant à renouveler avec la municipalité de Saint-Paulin, l'entente concernant le partage des redevances susceptibles de transiter par Saint-Paulin pour les cinq (5) prochaines années, 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025 cela aux mêmes conditions, que l'entente qui s'est terminée le 31 décembre 2020;

QUE le montant annuel à verser, soit confirmé, par le vérificateur externe de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont;

QU'UNE acceptation de la présente résolution, par l'adoption d'une résolution par le conseil municipal de Saint-Paulin, constitue l'entente convenue entre les deux (2) municipalités.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

URBANISME AUCUN DOSSIER

ENVIRONNEMENT

160-07-21

ACHAT D'UN AUTOMATE

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de changer l'automate à la station d'épuration;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont entérine l'achat d'un automate au montant de 9 223,62\$ plus taxes. Le financement sera fait à même le surplus de la municipalité au secteur des eaux usées.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

LOISIRS, CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE

BIBLIOTHÈQUE - PROJET CALQ

Madame la conseillère Murielle L. Lessard nous fait un résumé de l'activité à venir concernant le projet d'écriture pour les jeunes avec Mme Nancy Montour qui aura lieu à la fin août.

AFFAIRES NOUVELLES

RAPPORT DE LA REPRÉSENTANTE DE LA RÉGIE D'AQUEDUC.

Madame la mairesse Barbara Paillé et représentante de la Régie d'Aqueduc nous fait un rapport verbal sur les activités de la Régie d'Aqueduc.

PÉRIODE DE QUESTIONS

161-07-21

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu de clore la présente séance à 19h40.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.